



le 04/06/2020
Jean WALTER, trésorier

RAPPORT FINANCIER - ANNEE 2019

ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

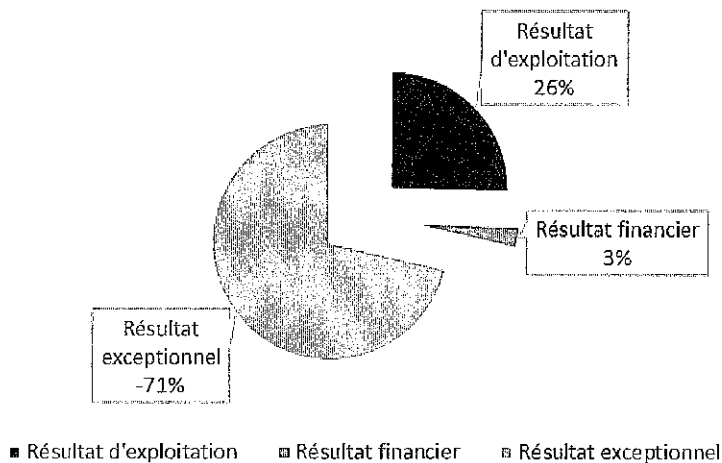
Le résultat de l'exercice comptable 2019 est déficitaire et s'élève à -6.786,00 €, en valeur quasiment opposée à celui de l'exercice comptable précédent.

Le résultat de l'exercice représente 6,52 % des produits de l'exercice (10,82 % en 2018)

RESULTAT DE L'EXERCICE - ANNEE 2019

Résultat d'exploitation	4.044,00 €
Résultat financier	502,00 €
Résultat exceptionnel	- 11.331,00 €
Résultat de l'exercice	-6.786,00 €

Résultat de l'exercice 2019





Quelques faits marquants sur le compte de résultat en analysant les variations entre 2018 et 2019 :

Au niveau des charges :

- Depuis le 1er janvier 2019, l'Association a changé de régime fiscal : elle est désormais soumise aux impôts commerciaux, parmi lesquels notamment la TVA.

Ainsi, désormais, les PAMA collectent la TVA sur les ventes, notamment les ventes d'agrumes ; et en échange, elle peut déduire la TVA qui a été payée sur l'ensemble de ses achats de Biens et services. Concrètement, cela se traduit en comptabilité par des enregistrements comptables des charges et produits en HT ; alors que jusqu'au 31/12/18, toutes les charges étaient enregistrées TTC.

- Forte hausse des achats de marchandises (+ 356,92 %), passant de 10.842,00 € (TTC) en 2018 à 49.539,00 € (HT) en 2019, en raison du développement important des commandes des adhérents lors des distributions mutualisées d'agrumes depuis l'hiver 2018. Ces achats représentent 44,69 % des charges comptables de l'exercice.
- Une relative stabilité du montant des autres achats et charges externes, qui représentent 11.17 % des charges de l'exercice comptable,
- Les charges fiscales, qui correspondent à la participation de l'employeur à la formation continue, sont en hausse, en lien avec celle de la masse salariale brute globale en 2019 et celle des salaires bruts des CDD employés par l'Association en 2019.
- Hausse significative des charges de personnel :
 - o 27.514,00 € de rémunération en 2019 (+ 4.580,00 €, soit + 19,97%) en lien avec le « tuilage » sur le poste d'Agnès après son retour en arrêt maternité d'une part, et les indemnités de fin du CDD de Pierre d'autre part
 - o 7.681,00 € de charges sociales en 2018 (+ 1.228,00 €), soit une hausse proportionnelle à celle de la masse salariale (+ 19,03%).
 - o Ces charges ne représentent environ plus qu'un tiers des charges annuelles, contre plus de la moitié au cours de l'exercice comptable précédent.
- En 2019, les charges exceptionnelles, d'un montant global de 12.964,00 €, correspondent à des charges sur exercices antérieurs : il s'agit de la constatation de la non-perception de soldes de subventions du Conseil Régional PACA restant à recevoir au titre des exercices 2016-2017, constatés en produits à recevoir dans les documents comptables des exercices concernés.

Au niveau des produits :

- Les ventes de marchandises continuent leur croissance, avec une hausse de 247,78 % (+ 35.529,00 €), en lien avec la forte progression des commandes d'agrumes évoqué précédemment.



La hausse des ventes est cependant moins que proportionnelle à celle des achats de marchandises, et ce pour 2 raisons principales :

- Entre 2018 et 2019, le prix de vente de la cagette est resté identique : alors même qu'en 2018, il s'élevait à 24,00 € et était net de taxe, en 2019, il était TTC, soit un « prix de vente » HT de 22,75 €, ce qui représente une baisse de prix de 5,21 %
- De plus, en 2018, avant le changement de mode de commande, les cagettes contenaient 10 Kg de fruits, alors même qu'en 2019, 12 kg de fruits étaient en général livrés pour chaque cagette.

Ces 2 facteurs engendrent une très forte érosion de la marge brute sur vente d'agrumes qui n'est plus que de 329,00 € en 2019, alors même qu'elle s'élevait à 2.951,20 € en 2018.

Ces ventes de marchandises représentent désormais en 2019 presque la moitié des produits de l'exercice comptable, alors même que cette part n'était que de 13,78 % en 2018.

- Les subventions d'exploitation sont en baisse de 3.340,00 € (- 17,82%), et représentent désormais 14,80 % des produits de l'exercice (18,01 % en 2018).
- Les autres produits sont en hausse de 28,50 %, avec une modification de la répartition de ces produits entre 2018 et 2019 ;
 - o Forte hausse des cotisations des différents paniers de quartier (+ 11.737,00 €, soit + 66,05 %),
 - o Baisse des cotisations des maraichers (- 585,69 €, soit - 40,80 %) et des producteurs (- 3.974,62€, soit - 88.87 %),
 - o Hausse en 2019 de 450,00 € (+42,86 %), des frais de gestion pour l'action des Paniers Solidaires, ces derniers s'élevant à 1.500,00 € en 2019.
- En 2018, constatation de 1.633,23 € de produits exceptionnels correspondant à des produits sur exercices antérieurs.

ANALYSE DU BILAN

Actif

- Toutes les immobilisations sont amorties à fin 2019
- -un stock de marchandises qui diminue très peu, en raison du faible niveau de ventes de produits en stock au 31/12/18.
- Baisse des créances entre les 2 exercices (-2.819,00 €, soit -27,81 %)
- Hausse des disponibilités de 13.108,00 € (+ 14,06%) :
 - o Effet du changement du mode de commande des agrumes depuis 2018 : la trésorerie transite par celle des PAMA (récolte des chèques des adhérents sur la période de 6 mois et paiement des fournisseurs tous les mois à terme échu),




- Effet mécanique de la baisse des créances et de la hausse des dettes et produits constatés d'avance
- Les disponibilités nettes de dettes s'élèvent à plus de 63.552,00 €, ce qui représente 64,92 % des charges de l'exercice (hors dotations aux amortissements et provisions) (ce ratio était de 126,14 % en 2018) : l'Association dispose d'une trésorerie stable qui permet de financer quasiment 8 mois de fonctionnement.

Passif

- Les réserves règlementées représentent quasiment la moitié du passif.
- Légère baisse des dettes fournisseurs en 2019.
- Les Produits constatés d'avance sont en forte hausse (+14.820,00€ soit +107,63 %), en lien avec la croissance des ventes de marchandises : sont enregistrés dans ce compte les chèques de règlement des adhérents encaissés en 2019 mais correspondant aux livraisons de l'année 2019

Proposition d'affectation du résultat

- Le résultat de l'exercice 2019 est affecté en Report à nouveau débiteur pour un montant de 6.786,00 euros
- Affectation du solde du report à nouveau créateur existant au 31/12/18 pour un montant de 6.822,63 € à la réserve de trésorerie.


Philippe Cahen
co-président